

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-03-22-008
Séance du 22 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, à la salle polyvalente lieu exceptionnel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	A	C. GUILLEMOT
PIRAT Anne	P		DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	P	
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	P		BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	P		MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	A	I. GALLAGA
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas BARBOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Pouvoirs : 2

Quorum : 15

Objet : Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA)

Rapporteur : Philippe BELAIR, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

Considérant que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre ;

Considérant que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260322-2026-03-22-008-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2026

Considérant que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative.

Considérant que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément à l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT ;

Considérant la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

Considérant que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de Montluel doit désigner trois (3) délégués titulaires et six (6) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret :

- De procéder à la désignation des délégués à main levée ;

Les candidatures suivantes sont présentées :

Délégués titulaires :

- Monsieur Gilbert BARRIQUAND

- Monsieur Franck GENILLON

- Monsieur René BERTRAND

Délégués suppléants :

- Madame Aurore SAMIER

- Madame Cathy BERNARD

- Monsieur Nicolas BARBOLAT

- Monsieur Laurent BRELOT

- Monsieur Xavier PERRIN

- Madame Isabelle GALLAGA

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De désigner les délégués suivants pour représenter la commune de Montluel au sein du Comité syndical du SIEA

N° du délégué	Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
1	Monsieur Gilbert BARRIQUAND	Madame Aurore SAMIER	Monsieur Laurent BRELOT
2	Monsieur Franck GENILLON	Madame Cathy BERNARD	Monsieur Xavier PERRIN
3	Monsieur René BERTRAND	Monsieur Nicolas BARBOLAT	Madame Isabelle GALLAGA

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260322-2026-03-22-008-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2026